



**ANNEXE 6 - BAIL DE LOCAUX A USAGE DE BAR/EPICERIE/AUBERGE SIS A VALEZAN - 73120 LA  
PLAGNE TARENTEISE**

**ETAT RECAPITULATIF DES TRAVAUX REALISES PENDANT LES TROIS ANNEES  
PRECEDENT LA CONCLUSION DU BAIL, ET  
ETAT PREVISIONNEL DES TRAVAUX ENVISAGES DANS LES TROIS ANNEES  
SUIVANT LA CONCLUSION DU BAIL**

Récapitulatif des travaux conformément à l'article L.145-40-2 alinéa 3 du Code du commerce.

**1. ETAT RECAPITULATIF DES TRAVAUX REALISES PENDANT LES TROIS ANNEES PRECEDENT LA  
CONCLUSION DU BAIL, DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

**En 2020**

- installation chauffe-eau 15 litres sur évier pour 204,53 €
- installation de 5 téléviseurs antenne supports répartiteurs et 1 ampli pour 2880,00 €

**En 2021**

- aménagement de l'arrière bar pour 2250,00 €
- installation du four à pizza pour 3572,40 €

**En 2022**

- installation parasol royal pour 12 840,00 € et d'un brise vent pour 300,00 €
- installation climatisation pour 2 042,40 €
- remplacement dalles de faux plafond pour 1 376,74 € et reprise d'électricité pour 1 200,00 €
- tubage pour four à pizza pour 1 199,78 €
- installation four mixte à injection directe pour 7 846,08 €

**2. ETAT PREVISIONNEL DES TRAVAUX ENVISAGES DANS LES TROIS ANNEES SUIVANT LA CONCLUSION  
DU BAIL**

Aucuns travaux relevant de l'article 606 du code civil n'est prévu par la Commune.

Fait à La Plagne Tarentaise, le .....

Pour la Commune, en sa qualité de bailleur,

Le Maire,

Jean-Luc BOCH